



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

PROCES VERBAL N° 06 – SAISON 2020/2021

Réunion du :	22/10/2020
Président :	TESSIER Yannick
Présent(s) :	CHARBONNIER Jacques, FROGER Alain, PHILIPPEAU Dominique, SALMON Eric, SOULON Franck, PAQUEREAU Gérard
Excusé(s) :	QUIGNON Jacques

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) et du GJ DU VIHERSOIS (553569), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. QUIGNON Jacques, membre du club de MURS ERIGNE ASI (511715) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. SALMON Eric, membre du club de DAUMERAY AJAX F (545419) et du GJ ETRICHE 2DH (581672), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SOULON Franck, membre du club de TOUTLEMONDE MAULEVR (5550965) et du GJ MAULEZIERES (551361) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Approbation des Procès-verbaux

Le procès-verbal n°05 du 08/10/2020 est approuvé sous réserve de la modification suivante :

En rubrique **FORFAIT GENERAL**

- Amende pour le club de St Aubin Js Layon de **100€** (double des droits d'engagements) au lieu de 150€ (triple des droits d'engagements).

2. Championnat

La commission homologue des résultats des championnats de district qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité jusqu'au 04 octobre 2020 inclus. (Article 147 des Règlements Généraux FFF)

3. Réserve(s)

Longué Ac 2 / Fougeré Vaulandry Sc 1

Match n° 23095322

Seniors – Challenge du District Hubert Sourice Groupe G du 18/10/2020

La commission,

Prend connaissance de la réserve d'avant-match de l'équipe de Fougeré Vaulandry Sc 1 sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de LONGUE AC , pour le motif suivant : « *des joueurs du club de LONGUE AC sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.* »

Prend connaissance du rapport demandé à l'arbitré bénévole de la rencontre du club de LONGUE AC, M. ANDRADE Philippe,

Juge la réserve recevable en la forme, mais non fondée, car :

Après vérification, il s'avère qu'aucun des joueurs ayant participé à la rencontre en rubrique a participé à la rencontre de l'équipe supérieure (Longué Ac 1), lors de sa dernière rencontre officielles du 11/10/2020 alors que celles-ci ne jouent pas ce jour le 18/10/2020.

L'équipe de Longué Ac 2 n'a donc pas contrevenu à l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF et LFPL.

Les frais de constitution de dossier, à savoir 50 €, sont à la charge de Fougeré Vaulandry Sc.

4. Coupes et challenges

La Commission homologue les résultats des rencontres des Coupe de l'Anjou, Challenge de l'Anjou, Coupe des Réserves et Challenge du District du 18 octobre 2020 qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

La Commission planifie les matchs remis de Challenge de l'Anjou, Coupe des Reserves et Challenge Hubert Sourice.

➔ **Challenge du District Hubert Sourice**

La commission établit le classement définitif des 19 poules dont toutes les rencontres se sont déroulées.

Elle effectue un tirage de 8 équipes parmi les 19 deuxièmes de ces poules pour participer au tour intermédiaire qui se déroulera le **dimanche 1^{er} novembre**, soit 4 matchs.

5. Forfait(s) partiel(s)

La Commission enregistre le forfait pour en reporter le bénéfice à son adversaire du jour sur le score de 3 à 0.

Amende égale au droit d'engagement + indemnité au club adverse : *Annexe 5 – Article 26 des Règlements Généraux LFPL.*

➔ **Forfait(s) Jeunes**

Date rencontre	N° rencontre	Compétition	Groupe	Forfait de	Montant amende	Indemnité club adverse
17/10/2020	22883764	U15 - D2	C	Pellouailles Corzé 1	35 €	100 €
10/10/2020	22984330	U17 - D3	D	Vernoil Vernantes 1	35 €	100 €
11/10/2020	22976124	U17 - D3	B	Gj St Quentin Poit 2	35 €	100 €
17/10/2020	22884693	U14 - D1	-	Chazé Vern Anjou As 1	35 €	100 €

↪ **Forfait(s) Seniors**

Date rencontre	N° rencontre	Compétition	Groupe	Forfait de	Montant amende	Indemnité club adverse
18/10/2020	23095321	Challenge District Hubert Sourice	G	Mazé Us 3	50 €	-
18/10/2020	23142697	Challenge District Hubert Sourice	J	Fougeré Vaulandry Sc 2	50 €	-

↪ **Forfait(s) Futsal**

Date rencontre	N° rencontre	Compétition	Groupe	Forfait de	Montant amende	Indemnité club adverse
12/10/2020	23069097	Futsal - D2	B	Baugé Ea Baugeois 1	50 €	100 €

6. COVID-19

Au vu du PV n°02 du Comité de Direction du District en date du 17/09/2020 concernant la modification des priorités des compétitions pour la saison 2020/2021 :

✓ **Matchs non-joués CHAMPIONNAT SENIORS**

Le Longeron Torfou 1 / Somloirzyernay Cp 1 Match n° 22790948 Seniors – Départemental 1 Groupe A du 11/10/2020

La Commission,
Prend note des pièces au dossier.
Constata que les joueurs de l'équipe de Somloirzyernay Cp 1 sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.
Constata que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.
Décide de reporter la rencontre au dimanche 1^{er} novembre.

Trélazé Eglantine 1 / Gennes Les Rosiers 1 Match n° 22792026 Seniors – Départemental 2 Groupe C du 11/10/2020

La Commission,
Prend note des pièces au dossier.
Constata que les joueurs de l'équipe de Trélazé Eglantine 1 sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.
Constata que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.
Décide de reporter la rencontre au dimanche 1^{er} novembre.

Angers Croix Blanche 3 / St Aubin Js Layon 1 Match n° 22794692 Seniors – Départemental 2 Groupe C du 11/10/2020

La Commission,
Prend note des pièces au dossier.
Constata que les joueurs de l'équipe de St Aubin Js Layon 1 sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.
Constata que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.
Décide de reporter la rencontre au dimanche 1^{er} novembre.

Ecouflant As 2 / Trélazé Eglantine 2
Match n° 22796966
Seniors – Départemental 4 Groupe F du 11/10/2020

La Commission,
Prend note des pièces au dossier.
Constata que les joueurs de l'équipe de Trélazé Eglantine 2 sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.
Constata que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.
Décide de reporter la rencontre au dimanche 1^{er} novembre.

St Aubin Js Layon 2 / La Pommeraye Pomj 4
Match n° 23139540
Seniors – Départemental 5 Groupe G du 11/10/2020

La Commission,
Prend note des pièces au dossier.
Constata que les joueurs de l'équipe de St Aubin Js Layon 2 sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.
Constata que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.
Décide de reporter la rencontre au dimanche 1^{er} novembre.

✓ **Matchs non-joués COUPES/CHALLENGES SENIORS**

Trélazé Foyer 1 / La Pommeraye Pomj 1
Match n° 23292391
Seniors – Coupe de l'Anjou du 18/10/2020

La Commission,
Prend note des pièces au dossier.
Constata que les joueurs de l'équipe de Trélazé Foyer Esp 1 sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.
Constata que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.
Décide de reporter la rencontre au dimanche 1^{er} novembre.

Angers Ndc 2 / Segré Es 3
Match n° 22821354
Seniors – Challenge de l'Anjou du 18/10/2020

La Commission,
Prend note des pièces au dossier.
Constata que les joueurs de l'équipe de Segré Es 3 sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.
Constata que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.
Décide de reporter la rencontre au mercredi 11 novembre.

Trélazé Foyer 2 / Chemillé Melay O 2
Match n° 22821416
Seniors – Challenge de l'Anjou du 18/10/2020

La Commission,
Prend note des pièces au dossier.
Constata que les joueurs de l'équipe de Trélazé Foyer 2 sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.
Constata que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.
Décide de reporter la rencontre au dimanche 1^{er} novembre.

Beaupréau Chapelle Fc 2 / Liré Drain O 2
Match n° 22821428
Seniors – Challenge de l'Anjou du 18/10/2020

La Commission,
Prend note des pièces au dossier.
Constata que les joueurs de l'équipe de Beaupréau Chapelle FC 2 sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.
Constata que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.
Décide de reporter la rencontre au mercredi 11 novembre.

Champteusse Anj Bac 1 / St Laurent Mesnil 1
Match n° 23292689
Seniors – Challenge de l'Anjou du 18/10/2020

La Commission,
Prend note des pièces au dossier.
Constata que les joueurs de l'équipe de St Laurent Mesnil 1 sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.
Constata que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.
Décide de reporter la rencontre au dimanche 1^{er} novembre.

Morannes Es 1 / Le Bourg Iré Fc 1
Match n° 23292693
Seniors – Challenge de l'Anjou du 18/10/2020

La Commission,
Prend note des pièces au dossier.
Constata que les joueurs de l'équipe de Morannes Es 1 sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.
Constata que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.
Décide de reporter la rencontre au dimanche 1^{er} novembre.

Poueze St Clem Brain 2 / Morannes Es 2
Match n° 22822650
Seniors – Coupe des Réserves du 18/10/2020

La Commission,
Prend note des pièces au dossier.
Constata que les joueurs de l'équipe de Morannes Es 2 sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.
Constata que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.
Décide de reporter la rencontre au mercredi 11 novembre.

Pellouailles Corzé 2 / Trélazé Foyer 3
Match n° 22880488
Seniors – Coupe des Réserves du 18/10/2020

La Commission,
Prend note des pièces au dossier.
Constata que les joueurs de l'équipe de Trélazé Foyer 3 sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.
Constata que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.
Décide de reporter la rencontre au dimanche 1^{er} novembre.

La Possonnière Saven 2 / Val Erdre Auxence As 2

Match n° 22822843

Seniors – Coupe des Réserves du 18/10/2020

La Commission,

Prend note des pièces au dossier.

Constata que les joueurs de l'équipe de La Possonnière Saven 2 sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.

Constata que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.

Décide de reporter la rencontre au dimanche 1^{er} novembre.

La Tessoualle Ea 3 / St André St Macaire 3

Match n° 22823246

Seniors – Coupe des Réserves du 18/10/2020

La Commission,

Prend note des pièces au dossier.

Constata que les joueurs de l'équipe de La Tessoualle Ea 3 sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.

Constata que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.

Décide de reporter la rencontre au dimanche 1^{er} novembre.

St Georges Trem Fc 4 / St Hilaire Vihiers 3

Match n° 23095762

Seniors – Challenge du District Hubert Sourice du 18/10/2020

La Commission,

Prend note des pièces au dossier.

Constata que les joueurs de l'équipe de St Georges Trem Fc 4 sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.

Constata que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.

Décide de reporter la rencontre au dimanche 1^{er} novembre.

Murs Erigné Asi 4 / St Georges Trem Fc 3

Match n° 23095859

Seniors – Challenge du District Hubert Sourice du 18/10/2020

La Commission,

Prend note des pièces au dossier.

Constata que les joueurs de l'équipe de St Georges Trem Fc 3 sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.

Constata que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.

Décide de reporter la rencontre au dimanche 1^{er} novembre.

Landemont Laurentais 5 / La Salle Aubry Poit 3

Match n° 23095945

Seniors – Challenge du District Hubert Sourice du 18/10/2020

La Commission,

Prend note des pièces au dossier.

Constata que les joueurs de l'équipe de Landemont Laurentais 5 sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.

Constata que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.

Décide de reporter la rencontre au dimanche 1^{er} novembre.

Landemont Laurentais 4 / Liré Drain O 3
Match n° 23095952
Seniors – Challenge du District Hubert Sourice du 18/10/2020

La Commission,
 Prend note des pièces au dossier.
 Constate que les joueurs de l'équipe de Landemont Laurentais 4 sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.
 Constate que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.
Décide de reporter la rencontre au dimanche 1^{er} novembre.

La Pommeraye Pomj 3 / St Laurent Mesnil 3
Match n° 23095987
Seniors – Challenge du District Hubert Sourice du 18/10/2020

La Commission,
 Prend note des pièces au dossier.
 Constate que les joueurs de l'équipe de St Laurent Mesnil 3 sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID-19.
 Constate que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure.
Décide de reporter la rencontre au dimanche 1^{er} novembre.

7. Matchs remis

- La commission établit la liste des matchs remis de championnat à ce jour :

Compétition	N° match	Match	Date initiale	Date fixée
D1 – A	22790948	Le Longeron Torfou 1 – Somloiryzernay Cp 1	11/10/2020	01/11/2020
D2 – C	22792026	Trélazé Eglantine 1 – Gennes Les Rosiers 1	11/10/2020	01/11/2020
D5 – G	23139540	St Aubin Js Layon 2 – La Pommeraye Pomj 4	11/10/2020	01/11/2020
D4 – A	22794692	Angers Croix Blanche 3 – St Aubin Js Layon 1	11/10/2020	01/11/2020
D4 – F	22796966	Ecouflant As 2 – Trélazé Eglantine 2	11/10/2020	01/11/2020

- La commission établit la liste des matchs remis de coupes/challenges à ce jour :

Compétition	N° match	Match	Date initiale	Date fixée
Coupe Anjou	23292391	Trélazé Foyer 1 – La Pommeraye Pomj 1	18/10/2020	01/11/2020
Challenge Anjou	22821354	Angers Ndc 2 – Segré Es 3	18/10/2020	11/11/2020
Challenge Anjou	22821416	Trélazé Foyer 2 – Chemillé Melay O 2	18/10/2020	01/11/2020
Challenge Anjou	22821428	Beaupreau Chapelle 2 – Liré Drain O 2	18/10/2020	11/11/2020
Challenge Anjou	23292689	Champteusse Anj Bac 1 – St Laurent Mesnil 1	18/10/2020	01/11/2020
Challenge Anjou	23292692	Cholet Jeune France 1 – Juigné Fc Louet 1	18/10/2020	01/11/2020
Challenge Anjou	23292693	Morannes Es 1 – Le Bourg Ire Fc 1	18/10/2020	01/11/2020
Coupe des Réserves	22822650	Poueze St Clem Brain 2 – Morannes Es 2	18/10/2020	11/11/2020
Coupe des Réserves	22880488	Pellouailles Corzé 2 – Trélazé Foyer 3	18/10/2020	01/11/2020
Coupe des Réserves	22822843	La Possonnière Saven 2 – Val Erdre Auxence As 2	18/10/2020	01/11/2020

Coupe des Réserves	22823246	La Tessoualle Ea 3 – St André St Macaire 3	18/10/2020	01/11/2020
Challenge District HS	23095762	St Georges Trem Fc 4 – St Hilaire Vihiers 3	18/10/2020	01/11/2020
Challenge District HS	23095859	Murs Erigné Asi 4 – St Georges Trem Fc 3	18/10/2020	01/11/2020
Challenge District HS	23095945	Landemont Laurentais 5 – La Salle Aubry Poit 3	18/10/2020	01/11/2020
Challenge District HS	23095952	Landemont Laurentais 4 – Liré Drain O 3	18/10/2020	01/11/2020
Challenge District HS	23095987	La Pommeraye Pomj 3 – St Laurent Mesnil 3	18/10/2020	01/11/2020

8. Droit d'évocation

Contrôle des feuilles de matchs : joueur(s)/dirigeant(s) suspendu(s)

Un courrier de demande d'explication a été adressée au(x) club(s) concerné(s) avant décision, conformément à l'article 187 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

La Commission,

Prend les décisions ci-dessous sur le(s) match(s) concerné(s) :

St Laurent Mesnil 2 / Champtoceaux Castel V Match n° 23096078 Seniors – Challenge du District Hubert Sourice Groupe AE du 18/10/2020

La commission,

Prend connaissance des explications demandées au club de Champtoceaux Castel V,

Considérant que l'article 187.2 – Évocation des Règlements Généraux FFF et LFPL dispose que : « *Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :*

- *de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;*
- *d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;*
- *d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;*
- *d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;*
- *d'infraction définie à l'article 207 des présents règlements.*

Le club concerné est informé par l'organisme gérant la compétition et il peut formuler ses observations dans le délai qui lui est imparti. Dans les cas ci-dessus, et indépendamment des sanctions prévues au Titre 4, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondant au gain du match. Le droit de l'évocation est mis à la charge du club déclaré fautif. »

Considérant que l'article 226 alinéas 1 et 2 des Règlements Généraux prévoit que : « *La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements).*

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière. » Et que « L'expression "effectivement jouée" s'entend d'une rencontre ayant eu son aboutissement normal, prolongation éventuelle comprise. »

Considérant que le joueur **JURADO Gary**, licence n°2543426789, du club de Champtoceaux Castel V était inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique alors qu'il était sous le coup d'une suspension ferme prononcée par la Commission Départementale de Discipline le 07/10/2020 (date d'effet le 12/10/2020).

En conséquence, décide :

- **Match perdu par pénalité sur le score de 4 à 0 à l'équipe 2 de Champtoceaux Castel V pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 de St Laurent Mesnil** (suivant les articles 187-2 et 226 alinéas 4 des Règlements Généraux FFF)
- De mettre l'**amende du droit d'évocation de 100 €** à la charge du club de **Champtoceaux Castel V**

Transmet à la CD Discipline pour suite à donner.

9. Feuille(s) de Match(s) non parvenue(s)

Beaufort En Vallée 4 / St Melaine/Aubance 3

Match n° 23095583

Seniors – Challenge du District Hubert Sourice Groupe N du 04/10/2020

La commission,

Constate que la feuille de match n'ayant pas été reçue dans les délais malgré un courrier de rappel envoyé au club de Beaufort En Vallée 4 en date du 07.10.2020,

Par conséquent, décide en application de l'article 28 des Règlements des championnats Seniors :

- De donner **match perdu par pénalité à l'équipe de Beaufort En Vallée 4 sur le score de 0 à 9**
- D'infliger une **amende de 15 €** supplémentaire au club de Beaufort En Vallée pour la feuille de match non parvenue sous 4 jours suivant la rencontre.

10. Divers

Saumur Ofc 1 / Beaucouzé Sc 1

Match n° 23213541

Loisirs – Coupe de l'Amitié Groupe C du 09/10/2020

La commission,

Prend connaissance de la feuille de match,

La commission **demande des explications pour le vendredi 30 novembre** aux clubs de SAUMUR OFC et BEAUCOUZE SC (arbitre et capitaines des deux équipes) sur le déroulement de cette rencontre alors que la feuille de match ne comporte que 7 joueurs pour l'équipe de SAUMUR OFC et qu'un score apparait sur la feuille de match.

11. Courriers

☒ **Mail du club de Tillières Arc, reçu le 19.10.2020**

La commission prend connaissance du mail.
Le président du District répondra.

Prochaines réunions : Sur convocation

Le Président	Le Secrétaire
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER

